



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E102269

VALABLE JUSQU'AU 30/01/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/09/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT ETIENNE 534619622

Siret : 534 619 622 00101

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 8211189

Assurance Responsabilité Travaux :  
GAN 25855221W0012

Assurance Responsabilité Civile :  
GAN 25855221W0012

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : C2L

14 RUE EDOUARD GARET  
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

Téléphone : 04 77 79 86 69

Portable : 07 82 92 19 18

Site Internet : c2l.fr

E-mail : sebastien@c2l.fr

Responsabilité légale :  
LESAGE STÉPHANE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	31/01/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	12/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	31/01/2023
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	31/01/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	31/01/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	31/01/2023
<input type="checkbox"/> Panneaux solaires photovoltaïques	12/06/2024

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.